

**Convention de partenariat entre la médiathèque de la commune de Sées et le Relais Petite
Enfance de la Communauté de Communes Haute-Tarentaise**

Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les attributions du Président ;

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2020-51 du Conseil Communautaire en date du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président ;

DECIDE

ARTICLE 1 – De signer la convention de partenariat annexée à la présente décision entre la médiathèque de SEEZ et le Relais Petite Enfance de la Communauté de Communes Haute-Tarentaise

ARTICLE 2 – La convention est consentie et acceptée pour une durée d'un an à compter de sa signature, reconductible tacitement pendant deux ans.

ARTICLE 3 – Dans le cadre d'une manifestation/animation nécessitant un investissement financier, les deux parties s'engagent à verser respectivement la moitié de la somme des frais engagés aux prestataires.

ARTICLE 4 – Le Président de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise est chargé de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 - Pour extrait conforme certifié par le Président qui transmet à Monsieur le Préfet conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Sées, le 26 septembre 2022

Yannick AMET
Président



IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article I- OBJET :

Les parties conviennent d'un partenariat visant à mettre en œuvre les objectifs de l'action collective visée ci-dessus qui se déclineront de la façon suivante :

- Organisation d'animation mensuelle à destination des 0-5 ans et de leurs accompagnants
- Organisation/ accueil de spectacle, manifestation à destination des 0-5 ans
- Conférence, rencontre sur les thèmes de la petite enfance, famille, parentalité, culture etc.

Article II- PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT

Les animations mensuelles à destination des 0-5 ans auront lieu les jeudis matin, une fois par mois, avec un calendrier et des thèmes préalablement déterminés d'un commun accord entre les deux parties dans les locaux de la médiathèque. Elles seront animées conjointement par un personnel de la médiathèque et du Relais Petite Enfance.

Dans le cadre de l'organisation ponctuelle de spectacle/ conférence/ rencontre, les deux parties s'engagent à accueillir les intervenants, à se coordonner pour l'organisation de la manifestation, les inscriptions et l'accueil du public et des intervenants le jour de la représentation.

Les moyens matériels, livres, documents, outils d'animation sont mutualisés et peuvent faire l'objet d'un prêt entre les deux structures.

Le service RPE bénéficie d'un compte collectivité gratuit pour l'emprunt de document à la médiathèque.

Article III- FINANCEMENT

Dans le cadre de l'organisation d'une manifestation/animation nécessitant un investissement financier, (frais de cession de spectacle, frais de déplacement, etc), les deux parties s'engagent à verser respectivement la moitié de la somme des frais engagés aux prestataires.

Le règlement sera direct sur factures. Deux devis et deux factures distinctes seront édités.

Article IV - COMMUNICATION

Les deux parties s'engagent à se coordonner et à communiquer auprès de leur public sur les actions communes proposées via leurs supports de communication respectifs.

CONVENTION de PARTENARIAT

ENTRE

La commune de Sééz, représentée par Monsieur le Maire, Lionel ARPIN dûment habilité par délibération du conseil municipal en date du d'une part

ET

La Communauté de communes de Haute Tarentaise, représentée par Monsieur AMET Yannick Président, d'autre part.

PREAMBULE

La Maison d'Emilien, médiathèque de Sééz, et le service Relais Petite Enfance de Haute Tarentaise travaillent ensemble, depuis plusieurs années, autour de la thématique de la petite enfance. La concordance de certaines missions de ces deux structures, fait de ce partenariat un outil supplémentaire pour répondre à leurs objectifs respectifs.

- Créer et renforcer l'habitude de lire chez les enfants dès leur plus jeune âge;
- Susciter l'intérêt des enfants pour qu'ils reviennent avec leurs parents,
- Stimuler l'imagination et la créativité des enfants et des jeunes ;
- Assurer l'accès aux différentes formes d'expression culturelle des arts du spectacle ;
- Soutenir la parentalité
- Organiser des ateliers pour l'éveil des enfants

Les actions communes menées par la médiathèque et le Relais petite Enfance permettent de :

- renforcer les liens entre les deux structures,
- favoriser les échanges intergénérationnels entre enfants, parents, grands-parents et assistantes maternelles.
- Mutualiser les moyens, le matériel, les animations.

Depuis 2016, une fois par mois, une animation pour les enfants de 0-5 ans, accompagnés de leurs assistantes maternelles ou famille, est organisée dans les locaux de la médiathèque et animée conjointement par une animatrice du RPE et une bibliothécaire.

Ponctuellement, d'autres actions ont été engagées comme l'organisation d'un spectacle « Moi, j'ai peur du loup », en 2021, dans le cadre de l'opération Premières pages, ou la conférence autour de l'utilisation des écrans en famille en 2022.

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de partenariat entre les deux parties.

Article V - DUREE

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature, reconductible tacitement pendant 2 ans.

Article VI- DENONCIATION

La présente convention peut être dénoncée :

- Par le maire de la commune de Sééz à tout moment pour cas de force majeure ou pour motifs sérieux tenant au bon fonctionnement de la médiathèque municipale.
- Par le Président de la Communauté de communes de Haute Tarentaise pour cas de force majeure.

Fait le

Pour la commune de Sééz

Le Maire

Pour la Communauté de communes
de Haute Tarentaise

Le Président